

LE PREFET
De la Région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

**Arrêté portant création
de zones de saisine au titre
de l'archéologie préventive
sur la commune de
ROUEN (Seine-Maritime)**

Vu - Le Livre V du Code du Patrimoine;

Vu - Le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu – Les éléments portés à la carte archéologique nationale pour de qui concerne la commune de Rouen (Seine-Maritime)

Considérant l'existence d'éléments du patrimoine archéologique sur la commune de Rouen ; que leur protection implique que l'ensemble ou une partie des dossiers de permis d'aménager, de demande de permis de construire, de démolir, d'autorisations d'installations et travaux divers, d'autorisations de lotir et les décisions de réalisation de ZAC conformément aux articles R. 311-7 et suivants du code de l'urbanisme portant sur ces terrains soient transmis au préfet de Région ; tel qu'il est prévu aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

ARRETE

Article 1 :

Sont institués sur la commune de Rouen, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

1. un zonage archéologique comprenant les parcelles situées dans les secteurs 1 à 4 soumis aux seuils prévus dans l'article 2.
2. une communication systématique des projets dont l'assiette est supérieure ou égale à 10 000 m² pour les parcelles non incluses dans les secteurs susmentionnés.

Article 2 :

Toutes les demandes de permis d'aménager, de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers devront être transmis pour avis au préfet de Région selon les modalités suivantes, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

- Secteur 1 : toutes les demandes (sauf vérandas, garages de surface de maisons particulières, changements d'affectation de locaux sans transformation du bâti, modifications de façades et toitures)
- Secteur 2 : les demandes concernant les projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 200 m².
- Secteur 3 : les demandes concernant les projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 500 m².
- Secteur 4 : les demandes concernant les projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 1000 m².

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de toutes les préfectures de la Région. Il sera adressé par le préfet du département de la situation du zonage à la mairie de Rouen, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 4 :

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur général de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Fait à Rouen, le

Le Préfet

Rémi CARON

ANNEXE

(éléments justificatifs)

ROUEN : ZONAGE ARCHEOLOGIQUE

AVERTISSEMENT

Le zonage archéologique, établi par le Service Régional de l'Archéologie en janvier 2011, constitue un état des connaissances et sera régulièrement mis à jour en fonction des acquis des interventions archéologiques ou des recherches documentaires. Il est volontairement large car il tient compte des incertitudes des localisations anciennes et des secteurs potentiellement riches.

TYPES D'OCCUPATION (cf carte) :

- " Centre historique "

C'est à la charnière du Ier siècle av. J.-C et du Ier siècle ap. J.-C. que Rouen (*Rotomagus*) occupe la rive droite de la plaine alluviale de la Seine. La ville devient, en effet ; la capitale de la cité des Veliocasses et constitue un grand carrefour routier et fluvial. Elle s'inscrit, dans un premier temps, entre l'actuelle rue Lecanuet et la rue Grand-Pont pour ses limites nord et sud, et la rue Jeanne d'Arc et la place de la Pucelle pour l'est et l'ouest. Un premier réseau de voiries est alors mis en place ainsi que les premiers habitats. A partir de l'époque flavienne (fin du Ier / début du IIe s.) le développement de la ville semble s'accélérer et s'étendre en surface. La cité se dote d'édifices publics et monumentaux tels que le théâtre / amphithéâtre près de la gare, des thermes publics et un temple dans le secteur nord-ouest de la cathédrale. Avec les troubles de la fin du IIIe siècle, la ville se replie au sein du *castrum* dans lequel s'organise l'espace urbain.

Le haut Moyen Age demeure encore peu connu, mais est ponctuellement représenté par des édifices religieux et des structures funéraires situées à l'ouest du Robec et dans le secteur du *castrum*.

Au Moyen Age, la place stratégique de Rouen, tant d'un point de vue militaire que commercial, ne cesse de faire évoluer le réseau d'habitat près des nombreux pôles civils et religieux édifiés, depuis lors, sur l'ancienne cité antique. A la fin du XIIe siècle la ville se développe en dehors de la vieille enceinte gallo-romaine. Un rempart est alors édifié. Au XIVe siècle, les quartiers de part et d'autre du Robec sont inclus dans la nouvelle fortification qui sera remaniée au XVIIIe siècle. La ceinture de murailles est encore aujourd'hui matérialisée par l'emprise des boulevards extérieurs et par quelques portions de courtines.

- **Nécropoles gallo-romaines et faubourgs médiévaux**

Le passage de plusieurs grands itinéraires vers Amiens, Dieppe, Paris et Lillebonne est connu depuis l'époque gallo-romaine. C'est le long de ces voies d'accès que se développent plusieurs nécropoles dont les limites et la chronologie sont encore mal établies. La plus importante a été reconnue le long de la voie menant vers Lillebonne, sous l'actuelle rue du Renard. Elle est utilisée jusqu'au haut Moyen Age.

On connaît peu de choses des faubourgs médiévaux de la ville de Rouen. On sait néanmoins que dès les premières années des XI-XIIe siècles la fondation de nombreux établissements religieux, hors des murs de la ville, a structuré la mise en place d'un réseau d'habitats puis d'une importante activité artisanale dans le courant du XVIe siècle.

- **Léproserie Saint-Maur et ancien cimetière juif**

le cimetière Saint-Maur, en périphérie de la ville, est doté de trois chapelles dont la plus importante est dédiée à Saint-Lazare. La maladrerie, attestée en 1185 semble se situer un peu plus au nord. Réservée aux chrétiens, elle est utilisée jusqu'au XVI^e siècle
Un cimetière des " juifs " situé aux alentours a servi à la communauté jusqu'au début du XIV^e siècle.

- **Quartier des faïenceries**

Les manufactures de faïence de Rouen s'installent en nombre à partir du milieu du XVII^e siècle dans le faubourg Saint-Sever, lui donnant ainsi une véritable vocation commerciale jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les fouilles archéologiques réalisées dans ce secteur ont permis l'étude et la localisation de plusieurs grandes fabriques : Poterat, Dionis, Sturgeon, Macarel, Causy-Framboisier, Guillibaud-Levavasseur, Heugues... mais d'autres lieux de production sont encore susceptibles de faire l'objet de recherches de terrain en amont des travaux d'aménagement de la rive gauche de la Seine.

- **Cimetière protestant**

En exécution d'un arrêt du parlement de Rouen de 1780, interdisant que les cimetières jouxtent les églises paroissiales de la ville, les protestants auparavant inhumés dans le quartier Saint-Hilaire font l'acquisition d'un nouveau terrain au lieu-dit " Champ-des-Oiseaux ". Le nouveau cimetière conserve sa destination sans interruption jusqu'en 1839 ; date à laquelle il est désaffecté.

- **Saint-Paul, Augustins Déchaussés et cours de l'Aubette**

Le prieuré Saint-Paul, dépendance de l'abbaye de Montivilliers, est fondé à la fin du XI^e siècle sur une terrasse au pied de la côte Sainte-Catherine. Au début du XV^e siècle les bâtiments sont en partie reconstruits. Le prieuré n'ayant pas de lieu de culte en propre, l'office se tient à l'église paroissiale. En 1650, les nonnes abandonnent l'établissement religieux qui est transformé au XIX^e siècle en bâtiment industriel.

Les Augustins Déchaussés s'établissent dans le même secteur, à l'ouest de la porte Martainville, dans le premier tiers du XVII^e siècle. Un vaste couvent y est édifié et l'église consacrée en 1672. Après la Révolution les bâtiments servent de filature de coton et l'église d'écurie. Cet ensemble est détruit dans le courant du XIX^e siècle.

Le long du cours de l'Aubette on trouve dans les textes dès la fin du XIII^e siècle plusieurs mentions faisant état de moulins banaux à blé ou à orge. Les plus connus sont le moulin du Nid de Chien, propriété des moines de l'abbaye de la Trinité du Mont, établi à hauteur de l'ancienne chartreuse Notre-Dame-de-la-Rose (fondée à la fin du XIV^e s. et détruite au XVII^e s.), le moulin Bouquelon ou Favereau, le moulin de la Bretèque et le moulin Martainville édifié pour subvenir aux besoins des rouennais en cas de siège de la ville. A partir de la fin du XVI^e siècle ils changent progressivement de destination : moulins à tan, à huile... pour finalement servir à l'industrie drapière. Au XIX^e siècle de grands établissements industriels viennent peu à peu les remplacer.

- **Clos aux galées**

Il est créé en 1293 par Philippe-le-Bel en aval de l'île Lacroix. Le chantier naval connaît une forte activité durant la guerre de Cent Ans. Il est brûlé en 1418 puis reconstruit en 1451. Sous François I^{er} l'arsenal est en perte de vitesse et un dernier bateau y est construit en 1532. Le port semble périliter à partir de cette date. Son emplacement exact n'a toujours pas été retrouvé à ce jour.

- **Prieuré de Grammont**

Fondé entre 1180 et 1189, par Henri II Plantagenêt, le prieuré dédié à la Vierge prend le nom de Notre-Dame-du-Parc. Vers 1471 une chapelle Sainte-Catherine est érigée sur le flanc nord de l'ancienne église prieurale. Son implantation proche de la Seine fait subir aux bâtiments de nombreux dégâts liés aux inondations. A partir du XVe siècle l'établissement religieux est souvent mis à sac lors de la prise de Rouen par les anglais, au cours de la guerre contre les Huguenots puis par les troupes d'Henri IV. Il est transformé en poudrière à la fin du XVIIIe siècle.

Les biens du prieuré sont affermés entre 1770 et 1773 ; à cette date il ne reste plus de religieux à Grammont. Le prieuré sert alors de caserne militaire et l'église est transformée en poudrière. Elle est rendue au culte en 1970, les autres bâtiments ne sont plus visibles.

- **Quartier Bonne Nouvelle**

Le prieuré de Bonne-Nouvelle est fondé vers 1060 par Mathilde de Flandre. A partir de 1092 il dépend de l'abbaye du Bec. Henri Ier y fut inhumé en 1135 puis Arthur de Bretagne en 1203. Bâti en dehors des fortifications il subit les dommages des guerres en 1418, 1562 et 1591. Il est donc restauré à de nombreuses reprises. Au XVIIIe siècle, une série de travaux y sont entrepris par la congrégation Mauriste. Comme beaucoup d'autres établissements religieux, le prieuré de Bonne-Nouvelle est supprimé en 1789. Il est transformé en quartier de cavalerie vers 1818 puis rasé lors de la construction de la caserne de Bonne-Nouvelle. Cette dernière fut elle-même entièrement démolie en 1974.

PIECES JOINTES

- un plan cadastral présentant les différents types d'occupation couverts par le zonage archéologique
- un plan cadastral présentant les seuils prévus par le zonage archéologique
- 83 extraits de sections cadastrales présentant les parcelles couvertes par le zonage archéologique

Zonage archéologique -
Carte de répartition par
type d'occupation



Zonage archéologique -
Carte de répartition par seuils



	Seuil 0 (Secteur 1)
	Seuil 200 (Secteur 2)
	Seuil 500 (Secteur 3)
	Seuil 1000 (Secteur 4)



0 1000 Mètres